



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA MOSELLE

Préfecture

Direction de la Coordination
et de l'Appui Territorial

ARRÊTÉ

N° 2018-DCAT/BEPE- 172 du 27 juillet 2018

modifiant l'arrêté n° 2016-SCAD/MCPI-71 du 11 octobre 2016 modifié portant renouvellement de la composition de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites (CDNPS) de la Moselle et de ses formations spécialisées

LE PRÉFET DE LA MOSELLE
CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

VU le code de l'environnement, notamment ses articles L341-16 et R341-16 et suivants ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le décret n° 2006-665 du 7 juin 2006 relatif à la réduction du nombre et à la simplification de la composition de diverses commissions administratives ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2006-DEDD/2-278 du 20 juillet 2006 modifié portant création de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites de la Moselle, et de ses formations spécialisées ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2013-SCAD/MCPI-50 du 23 mai 2013 fixant la composition de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites de la Moselle, et de ses formations spécialisées ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2016-SCAD/MCPI-71 du 11 octobre 2016 modifié portant renouvellement des membres de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites de la Moselle et de ses formations spécialisées ;

VU l'arrêté préfectoral DCL n° 2018-A-16 du 10 avril 2018 portant délégation de signature en faveur de Monsieur Olivier DELCAYROU, Secrétaire Général de la préfecture de la Moselle ;

VU l'arrêté DCL n° 2018-A-17 du 10 avril 2018 portant suppléances entre les sous-préfets ;

VU le courrier en date du 28 juin 2018 de l'Union Nationale des Industries de Carrières et Matériaux de Construction informant de la désignation de M. Pascal PHILIBERT comme membre suppléant de la CDNPS - formation spécialisée des "Carrières" en remplacement de M. Joël NEYHOUSER ;

SUR proposition du Secrétaire Général de la préfecture de la Moselle ;

ARRÊTE

Article 1 : l'article 6 de l'arrêté préfectoral n° 2016-SCAD/MCPI-71 du 11 octobre 2016 modifié est modifié comme suit :

" Article 1 : La commission départementale de la nature, des paysages et des sites est présidée par le Préfet ou son représentant et est composée de membres titulaires et suppléants. Elle se décompose en six formations spécialisées dont les membres sont les suivants :

Article 2 : Pour la formation spécialisée de la "nature" :

1) Un collège de trois représentants des services de l'État, comprenant :

- le Directeur régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement, ou son représentant territorial ;
- le Directeur régional des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi, ou son représentant territorial ;
- le Directeur Départemental des Territoires, ou son représentant

2) Un collège de trois représentants des collectivités territoriales ou de leurs groupements, comprenant :

- un conseiller départemental :

Titulaire	Suppléant
M. Patrick REICHHELD Conseiller départemental du canton de PHALSBOURG	<i>M. Jean-Paul DASTILLUNG</i> <i>Conseiller départemental du canton de BOULAY-MOSELLE</i>

- un maire :

Titulaire	Suppléant
M. Philippe HARDY Maire de LORRY-MARDIGNY	<i>M. Bruno BINTZ</i> <i>Maire de FRANCAITROFF</i>

- un représentant d'établissements publics de coopération intercommunale :

Titulaire	Suppléant
M. André BOUCHER Communauté de communes du Pays de Boulageois	<i>M. Francis VOGT</i> <i>Communauté de communes du Pays de Bitche</i>

3) Un collège de trois personnalités qualifiées au titre de la protection de la nature et de l'environnement :

Titulaire	Suppléant
M. Didier DACLIN Centre régional de la propriété forestière	<i>Mme Chantal ZIMMER-AFLALO Centre régional de la propriété forestière</i>
M. Antoine HENRION Président de la Chambre d'Agriculture de la Moselle	<i>Mme Marie-Laurence HERFELD Chambre d'Agriculture de la Moselle</i>
M. Christian PAUTROT Professeur agrégé en sciences naturelles	<i>M. Jean MEGUIN Archiviste bibliothécaire à la Société d'Histoire Naturelle de la Moselle</i>

4) Un collège de trois personnes compétentes en matière de protection de la nature et de l'environnement :

Titulaire	Suppléant
M. Armand BEMER Vice-Président du Conservatoire d'Espaces Naturels de Lorraine	<i>Mme Roselyne BERRY Chargée de mission au Conservatoire d'Espaces Naturels de Lorraine</i>
M. Jean-Marie BURT Vice-Président de la Fédération départementale des associations agréées de pêche et de protection du milieu aquatique de la Moselle	<i>M. Alain COGNEE Fédération départementale des associations agréées de pêche et de protection du milieu aquatique de la Moselle</i>
Mme Claudine BEAUGUITTE Fédération Française amateur de minéralogie et paléontologie	<i>M. Jean-René BEAUGUITTE Fédération Française amateur de minéralogie et paléontologie</i>

Article 3 : Pour la formation spécialisée de la "publicité ":

- 1) Un collège de trois représentants des services de l'État, comprenant :
 - le Directeur régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement, ou son représentant territorial;
 - le Directeur régional des Affaires Culturelles, ou son représentant territorial
 - le Directeur Départemental des Territoires, ou son représentant

2) Un collège de trois représentants des collectivités territoriales ou de leurs groupements, comprenant :

- un conseiller départemental :

Titulaire	Suppléant
M. David SUCK Conseiller départemental du canton de BITCHE	<i>Mme Ginette MAGRAS Conseillère départementale du canton de BOULAY-MOSELLE</i>

- un maire :

Titulaire	Suppléant
M. Philippe HARDY Maire de LORRY-MARDIGNY	<i>M. Bruno BINTZ Maire de FRANCALTROFF</i>

- un représentant d'établissements publics de coopération intercommunale :

Titulaire	Suppléant
M. Vincent SEITLINGER Communauté de communes de Rohrbach-les-Bitche	<i>M. Laurent STEICHEN Communauté de communes des Trois Frontières</i>

- 3) Un collège de trois personnalités qualifiées au titre de la protection des sites et du cadre de vie :

Titulaire	Suppléant
M. Arnaud SPET Directeur du Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement de la Moselle	<i>Mme Florence AMIAUX-LALLEMENT Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement de la Moselle</i>
Mme Ezster CZOBOR Paysagiste-urbaniste	<i>Mme Anne-Cécile JACQUOT Paysagiste</i>
M. Claude BUTTNER Délégué départemental Société pour la protection des paysages et de l'esthétique de la France (SPPEF)	<i>M. Serge CERNESSON Délégué départemental Société pour la protection des paysages et de l'esthétique de la France (SPPEF)</i>

- 4) Un collège de trois personnes compétentes en matière de publicité :

Titulaire	Suppléant
M. Patrick GASCHE Société CLEAR CHANNEL	<i>M. François CENDRE Société CLEAR CHANNEL</i>
M. Laurent THIVEL Société PUBLIMAT	<i>M. Jean PARIS Société PUBLIMAT</i>
Mme Ariane TRUFFET Société SIGNAL France Gravit	<i>M. Jean-Laurent FOUSSE Société XL Enseignes</i>

Article 4 : Pour la formation spécialisée des "unités touristiques nouvelles":

- 1) Un collège de trois représentants des services de l'État, comprenant :

- le Directeur régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement, ou son représentant territorial ;
- le Directeur régional des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi, ou son représentant territorial ;
- le Directeur Départemental des Territoires, ou son représentant

2) Un collège de trois représentants des collectivités territoriales ou de leurs groupements, comprenant :

- les maires des communes ou leurs suppléants
- les présidents des groupements intercommunaux ou leurs suppléants appartenant au massif concerné par le (les) projet(s)

3) Un collège de trois personnalités qualifiées au titre de la protection des sites et du cadre de vie :

Titulaire	Suppléant
M. Rémy HAMANT Vice-Président du Parc Naturel Régional de Lorraine	<i>Le/la chargé(e) de mission Tourisme au Parc Naturel Régional de Lorraine</i>
Mme Christel DE WENDEL Présidente de Parcs&Jardins de Lorraine	<i>M. Christian D'ORNELLAS</i>
Mme Ezster CZOBOR Paysagiste-urbaniste	<i>Mme Anne-Cécile JACQUOT Paysagiste</i>

4) Un collège de trois personnalités compétentes dans le domaine d'intervention :

Titulaire	Suppléant
M. Thierry SCHIDLER CCIT Moselle	<i>Mme Isabelle CHARPILLET CCIT Moselle</i>
M. Jean FRANCOIS Président de l'Union des Métiers de l'Industrie hôtelière	<i>M. Pierre CHARLES Président de l'Union régionale des Associations de Tourisme</i>
M. Yves BOZEC Chambre d'Agriculture de la Moselle	<i>M. Stéphane HISIGER Chambre d'Agriculture de la Moselle</i>

Article 5 : Pour la formation spécialisée de la "faune sauvage captive" :

1) Un collège de trois représentants des services de l'État, comprenant :

- le Directeur régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement, ou son représentant territorial ;
- le Directeur Départemental des Territoires, ou son représentant ;
- le Directeur Départemental de la Protection des Populations, ou son représentant

2) Un collège de trois représentants des collectivités territoriales, comprenant :

- un conseiller départemental :

Titulaire	Suppléant
M. Patrick REICHHELD Conseiller départemental du canton de PHALSBOURG	<i>M. Jean-Paul DASTILLUNG Conseiller départemental du canton de BOULAY-MOSELLE</i>

- deux maires :

Titulaire	Suppléant
M. Philippe HARDY Maire de LORRY-MARDIGNY	<i>M. Vincent SEITLINGER Maire de ROHRBACH-LES-BITCHE</i>
M. Denis BAUR Maire de KANFEN	<i>Mme Béatrice AGAMENNONE Adjointe au Maire de METZ</i>

3) Un collège de trois personnalités qualifiées, comprenant un ou des représentant(s) d'associations agréées de protection de la nature et une ou des personne(s) qualifiée(s) au titre de la faune sauvage :

Titulaire	Suppléant
M. Arnaud STEIL Directeur à la Fédération des Chasseurs de la Moselle	<i>M. Gilles HUMBERT Responsable des services techniques à la Fédération des Chasseurs de la Moselle</i>
M. Christian PAUTROT Professeur agrégé en sciences naturelles	<i>M. Jean MEGUIN Archiviste bibliothécaire à la Société d'Histoire Naturelle de la Moselle</i>
M. Didier DESOR Professeur à l'université Henri Poincaré Nancy 1	<i>M. Stéphane FLAMENT Professeur à l'université Henri Poincaré Nancy 1</i>

4) Un collège de trois personnes compétentes dans le domaine d'intervention :

Titulaire	Suppléant
M. Michel LOUIS Directeur général du Zoo d'Amnéville	<i>M. Alexis MAILLOT Vétérinaire en chef du Zoo d'Amnéville</i>
M. Denis BAE Responsable d'un établissement de vente d'animaux non domestiques	<i>M. Jean PILATI Responsable d'un établissement de vente et de transit de poissons exotiques</i>
M. Patrick KRIEBS Éleveur d'oiseaux exotiques	<i>M. Stéphane WEITEN Éleveur d'oiseaux exotiques</i>

Article 6 : Pour la formation spécialisée des "carrières" :

1) Un collège de quatre représentants des services de l'État, comprenant :

- deux représentants de la Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement, ou de son unité territoriale ;
- deux représentants de la Direction Départementale des Territoires

2) Un collège de quatre représentants des collectivités territoriales ou de leurs groupements, comprenant :

- M. Patrick WEITEN, Président du Conseil départemental de la Moselle ou son représentant M. David SUCK.

- un maire :

Titulaire	Suppléant
M. Bruno BINTZ Maire de FRANCALTROFF	<i>M. Vincent SEITLINGER Maire de ROHRBACH-LES-BITCHE</i>

- deux représentants d'établissements publics de coopération intercommunale :

Titulaire	Suppléant
M. Guy BERGE Communauté d'Agglomération de Metz-Métropole	<i>Mme Audrey MOUGEOT Communauté de communes du Pays de Pange</i>
André BOUCHER Communauté de communes du Pays Boulageois	<i>M. Francis VOGT Communauté de communes du Pays de Bitche</i>

- 3) Un collège de quatre personnalités qualifiées au titre de la protection des sites et du cadre de vie :

Titulaire	Suppléant
M. Jean-Marie BURT Vice-Président de la Fédération départementale des associations agréées de pêche et de protection du milieu aquatique de la Moselle	<i>M. Alain COGNEE Fédération départementale des associations agréées de pêche et de protection du milieu aquatique de la Moselle</i>
M. Antoine HENRION Président de la Chambre d'Agriculture de la Moselle	<i>Mme Marie-Laurence HERFELD Chambre d'Agriculture de la Moselle</i>
M. Didier DACLIN Centre régional de la propriété forestière	<i>Mme Chantal ZIMMER-AFLALO Centre régional de la propriété forestière</i>
M. Arnaud SPET Directeur du Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement de Moselle	<i>Mme Florence AMIAUX-LALLEMENT Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement de Moselle</i>

- 4) Un collège de quatre personnes compétentes dans le domaine d'intervention :
- deux représentants des exploitants de carrières :

Titulaire	Suppléant
M. Christophe DIER Société Dier Sarl	<i>M. Philippe HUCHON Société GSM Est</i>
M. Philippe TOFFOLINI Société COLAS Est	<i>M. Benjamin GARRANT Société SABLIERE de la MEURTHE</i>

- deux représentants des utilisateurs de matériaux de carrières :

Titulaire	Suppléant
M. Renaud FIEDLER Société EQIOM Bétons	M. Pascal PHILIBERT UNIBETON-Groupe HEIDELBERG
M. Christophe MINIER Société EUROVIA MANAGEMENT	M. Thierry BOUCHET Société COLAS NORD-EST

Le maire de la commune sur le territoire de laquelle se trouve une exploitation de carrière ou sur laquelle une telle exploitation est envisagée, est invité à siéger et à s'exprimer lors de la commission. Il y dispose d'une voix délibérative.

Article 7 : Pour la formation spécialisée des "sites et des paysages", comprenant un collège éolien et un collège non éolien

1) Un collège de trois représentants des services de l'État, comprenant :

- le Directeur régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement, ou son représentant territorial ;
- le Directeur régional des Affaires Culturelles, ou son représentant territorial ;
- le Directeur Départemental des Territoires, ou son représentant.

2) Un collège de trois représentants des collectivités territoriales ou de leurs groupements, comprenant :

- un conseiller départemental :

Titulaire	Suppléant
M. David SUCK Conseiller départemental du canton de BITCHE	Mme Ginette MAGRAS Conseillère départementale du canton de BOULAY-MOSELLE

- un maire :

Titulaire	Suppléant
M. Philippe HARDY Maire de LORRY-MARDIGNY	M. Denis BAUR Maire de KANFEN

- un représentant d'établissements publics de coopération intercommunale :

Titulaire	Suppléant
Mme Audrey MOUGEOT Communauté de communes du Pays de Pange	M. Jean-Paul SCHMITT Communauté de communes du District urbain de Faulquemont

3) Un collège de trois personnalités qualifiées dans les domaines de la protection des sites et du cadre de vie :

Titulaire	Suppléant
Mme DE PANGE Association La Demeure Historique	Mme Prisca HUET Association La Demeure Historique
M. Rémy HAMANT Vice-Président du Parc Naturel Régional de Lorraine	Le/la chargé(e) de mission PNRL
M. Christian PAUTROT Professeur agrégé en sciences naturelles	M. Jean MEGUIN Archiviste bibliothécaire à la Société d'Histoire Naturelle de la Moselle

4.a) Pour les dossiers non éoliens, un collège de trois personnes compétentes en matière d'aménagement du territoire, d'urbanisme, de paysages, d'architecture et d'environnement :

Titulaire	Suppléant
Mme Gwenaëlle DE SURGY Paysagiste-urbaniste	M. Stéphane THALGOTT Paysagiste-concepteur
Mme Ezster CZOBOR Paysagiste-urbaniste	Mme Anne-Cécile JACQUOT Paysagiste
M. Arnaud SPET Directeur du Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement de Moselle	Mme Florence AMIAUX-LALLEMENT Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement de Moselle

4.b) Pour les dossiers éoliens, un collège de trois personnes compétentes, dont des représentants de la profession éolienne, intervenant uniquement dans ce cadre :

- une personne compétente :

Titulaire	Suppléant
M. Arnaud SPET Directeur du Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement de Moselle	Mme Florence AMIAUX-LALLEMENT Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement de Moselle

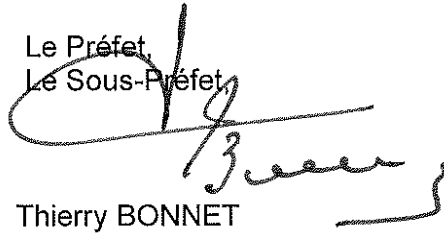
- des représentants de la profession éolienne :

Titulaire	Suppléant
M. Silvère DALUZ Délégué régional adjoint France Énergie Éolienne	Mme Mariòn RICHARD Chargée de mission Nord Est France Énergie Éolienne
Mme Sylvie MERAY Syndicat des Énergies Renouvelables	M. Jan DUCOURET Syndicat des Énergies Renouvelables

Article 2 : Le Secrétaire Général de la Préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à chacun des membres de la CDNPS, publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Moselle et mis en ligne sur le site internet de la Préfecture (www.moselle.gouv.fr / les services de l'Etat en Moselle / Publications / Publicité légale installations classées et hors installations classées / infos utiles / CDNPS et CODERST).

Fait à METZ, le 27 JUL. 2018

Le Préfet,
Le Sous-Préfet,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Thierry BONNET', is written over the printed text 'Le Préfet, Le Sous-Préfet,'.

Thierry BONNET